

*Province de Québec*

*Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska*

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

# AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Yves Tanguay, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil a étudié et adopté le Règlement 615-2020 modifiant le règlement général G-100 et qu'il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé à l'adresse suivante : 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.



Yves Tanguay  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 8 décembre 2020 entre 8h00 et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 décembre 2020.



Yves Tanguay  
Directeur général et secrétaire-trésorier